

# RENCONTRE REGIONALE DE PETANQUE

Mercredi 12 juin 2024 à Campagne (40)

Bulletin à retourner avant le 5 juin 2024 à GM-FD 40



Remise des badges de 8h à 9h, jet de but à 9h  
Chaque joueur doit présenter sa carte de club à jour de cotisation

Le club de la commune de ..... Département.....

	Nom (en majuscule)	Prénom
Equipe 1	Joueur 1 : .....	J1 : .....
	Joueur 2 : .....	J2 : .....
	Joueur 3 : .....	J3 : .....
Equipe 2	Joueur 1 : .....	J1 : .....
	Joueur 2 : .....	J2 : .....
	Joueur 3 : .....	J3 : .....
Equipe 3	Joueur 1 : .....	J1 : .....
	Joueur 2 : .....	J2 : .....
	Joueur 3 : .....	J3 : .....
Equipe 4	Joueur 1 : .....	J1 : .....
	Joueur 2 : .....	J2 : .....
	Joueur 3 : .....	J3 : .....
Equipe 5	Joueur 1 : .....	J1 : .....
	Joueur 2 : .....	J2 : .....
	Joueur 3 : .....	J3 : .....
Equipe 6	Joueur 1 : .....	J1 : .....
	Joueur 2 : .....	J2 : .....
	Joueur 3 : .....	J3 : .....

## Menu à 16 €

Jambon/Melon  
Poulet basquaise  
Salade & Fromage  
Glace  
Café  
Vin

Avant signature les joueurs  
ont pris connaissance du  
règlement ci-joint.



### Inscriptions des joueurs :

Nb de joueurs : .....

Total inscriptions : 7 € x ..... = ..... €

Chèque à l'ordre de GM-FD 40

### Inscriptions au repas :

Nb repas joueurs : .....

Nb repas accompagnants : .....

Total repas : 16 € x ..... = ..... €

Chèque de à l'ordre du "Amicale Savoir Vieillir"

Ne pourront participer au repas que les personnes inscrites ci-dessus.

Pour engagement, le ..... Le Président du club .....

## Règlement des concours de pétanque organisés par GENERATIONS MOUVEMENT FEDERATION DES LANDES

### Article 1 :

Les parties se dérouleront en **13 points** mais avec une possibilité de jouer en **11 points** dans les parties de poule ou de cadrage.

### Article 2 :

Les rencontres de pétanque sont ouvertes à des équipes triplettes départementales (masculines, mixtes, et féminines) composées **de trois joueurs adhérents d'un même club, et pouvant justifier de leur domiciliation dans les Landes**

La carte d'adhérent en cours des joueurs devra obligatoirement être présentée.

Bien qu'il n'y ait pas d'âge pour adhérer à **Généralions Mouvement Fédération des Landes**, les compétitions de pétanque sont réservées aux adhérents âgés de **50 ans** (dans l'année en cours) et plus, à **l'exception de la catégorie féminine**, et, ce quelle que soit la condition physique des participants.

Dans chaque équipe il ne pourra pas y avoir plus **de deux joueurs** dont l'âge se situe entre **50 et 60 ans ; sur le bulletin d'inscription est créée une case « année de naissance » qui sera à compléter sous la responsabilité du Président des clubs participants.**

### Article 3 :

Le concours débutera à **l'heure annoncée par courrier**, une équipe ayant un joueur retardataire pourra débiter le concours mais avec des boules en moins.

Une équipe qui se présentera avec **1/4 d'heure** de retard subira une pénalité d'un point, majorée d'un point supplémentaire toutes les cinq minutes.

**Après 1 heure de retard l'équipe sera définitivement éliminée.**

### Article 4 :

Sur les terrains tracés il sera appliqué le règlement de la FFPJP. Pour les joueurs néophytes les principales règles seront annoncées par l'organisation avant le début du concours.

### Article 5 :

Rappel important : chaque joueur dispose d'une minute pour lancer sa boule et bien entendu avoir les deux pieds à l'intérieur du cercle.

En cas de fautes répétitives il pourra y avoir avertissement verbal de l'arbitre puis carton jaune et ensuite annulation de la (ou des) boule(s) à jouer.

### Article 6 :

A la fin d'une partie l'équipe gagnante dispose de cinq (5) minutes pour annoncer le résultat à la table de marque.

Cette même équipe disposera de dix (10) minutes pour débiter la partie suivante.

### Article 7 :

Lors d'un concours débutant le matin les organisateurs annonceront l'heure exacte de l'arrêt et de reprise des parties pour le déjeuner.

Les équipes qui ne respecteront pas ces horaires se verront pénaliser par un certain nombre de points.

### Article 8 :

C'est toujours l'équipe gagnante qui doit venir annoncer le résultat de la partie à la table de marque.

### Article 9 :

Le club organisateur doit désigner un arbitre dont le nom sera affiché à la table de marque, lequel est

chargé de faire appliquer le règlement de Générations Mouvement Fédération des Landes et pourra trancher un litige sur un point sur la base du règlement FFPJP.

**Article 10 :**

Si une équipe se trouve réduite à 2 joueurs au moment de commencer la compétition elle pourra se faire prêter un joueur par un autre club, **mais elle ne pourra prétendre se qualifier ce jour-là (voir article 2).**

Les joueurs qualifiés en Départemental et / ou régional : si un des joueurs est malade ou indisponible, il ne pourra se faire remplacer que par un joueur ayant participé au moins à une pré sélection.

**Article 11 : CONCOURS DEPARTEMENTAL**

Les pré-sélections sont au nombre de **trois**, le nombre de triplettes est illimité, il y a un concours masculin (y compris les triplettes mixtes) et un concours féminin.

A l'issue des phases de pré-sélections **32 équipes** seront qualifiées pour le départemental **A** et **32** pour le départemental **B**.

Pour les masculines, à la première sélection **12** équipes sont qualifiées pour le **A** et **10** équipes ensuite pour la 2<sup>ème</sup> sélection et enfin **10** équipes pour la 3<sup>ème</sup> sélection.

Pour les féminines, 16 équipes sont qualifiées : 1<sup>ère</sup> préselection 6 équipes, 2<sup>ème</sup> préselection 5 équipes et 3<sup>ème</sup> préselection 5 équipes.

Il y aura 4 poules de 4 et 8 équipes qualifiées pour les quarts. Les 7 équipes sorties de poules seront qualifiées pour le Régional. L'équipe gagnante est qualifiée pour le national.

Consolante : 8 équipes et celles qui joueront la finale seront qualifiées pour le régional.

En ce qui concerne les 2 et 3 sélections, le nombre de qualifiés peut être modifié en fonction du nombre de participants.

Pour le concours **B**, les 32 équipes sont choisies en fonction des résultats des 3 qualifications par la Commission.

Les équipes finalistes du concours **A** et l'équipe gagnante du concours **féminin** seront qualifiées pour le Championnat National organisé par Générations Mouvement - Fédération Nationale, ces équipes ne pourront pas concourir au concours régional organisé par l'Union Régionale Aquitaine.

**Article 12 : CHALLENGE CAREM**

Ce challenge n'est pas une compétition avec pour objectif une qualification pour le départemental, le régional ou le national, il s'agit d'un concours amical qui doit intégrer le maximum de féminines, **chaque triplète doit donc avoir une féminine dans son équipe**, la convivialité doit rester le maître mot de cette journée.

Toutes les équipes quel que soit leur niveau auront l'assurance de disputer 5 parties et donc de passer une journée dans la bonne humeur.

Néanmoins comme dans toute compétition, un règlement spécial à cette journée sera affiché au début de la partie et toutes les équipes pourront en prendre connaissance avant le début du challenge.

**Article 13 :**

La pétanque étant un sport il est interdit de fumer ou d'utiliser un téléphone portable durant toute la partie.

**Article 14 :**

**Il sera demandé à tous les joueurs d'avoir un comportement correct et convivial qui doit refléter l'image de Générations Mouvement - Fédération des Landes.**